



## DIAGNOSTIC ÉLECTRICITÉ

# Identifier une installation électrique de plus de 15 ans

Diagnostiquer une installation de plus de 15 ans, en location ou en vente, est une obligation. Mais comment la dater et sur quels documents s'appuyer pour déterminer son ancienneté ?

En janvier, la Cour de cassation a condamné des vendeurs car ils avaient annexé à l'acte authentique une attestation d'expert selon laquelle l'installation du logement avait moins de quinze ans, alors même que le diagnostic électricité était devenu obligatoire un an auparavant (lire notre article sur [dimag.info](http://dimag.info)). Leur excuse ? Un nouveau tableau électrique avait été posé trois ans plus tôt. Hélas, pas suffisant aux yeux de la justice. Et pour cause, le seul document qui atteste de l'âge de l'installation est le Consuel.

Il existe deux modèles différents : « mise en service » (pour les maisons neuves avec

pose de compteur par exemple) ou « rénovation ». Seul hic, il y a très peu de chances d'obtenir le document.

S'il y a eu rénovation ou extension par un électricien, ce dernier précisera « rénovation » alors que le compteur peut être neuf, mais l'installation ancienne. Et c'est là toute la complexité du diagnostic électricité. Comment dater ? Tout est dans les détails. « Quand on se rend compte qu'il y a un câble de terre dans les pièces d'eau, on sait que ça date des années 80 car les obligations et les normes d'installations étaient différentes à l'époque », détaille Christian Bee, directeur technique chez Ex'im. En somme, à défaut d'avoir les documents, un diagnostiqueur ne peut s'appuyer que sur des contrôles visuels pour estimer l'ancienneté de l'installation.

*Par Andréa Devulder*